



1. Dénomination de la fonction

Accompagnateur de musique-accompagnatrice de musique

Code fonction

4.05.015

2. But de la fonction

Assurer, dans le processus pédagogique, un accompagnement instrumentale adapté à chaque étudiant-e afin de le-la soutenir dans le travail d'apprentissage et d'interprétation de la pièce musicale.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- accompagner, guider, conseiller, orienter l'étudiant-e dans le travail et l'interprétation de la pièce travaillée;
- soutenir l'activité pédagogique du-de la professeur lors des sessions à trois et des cours;
- poursuivre l'activité pédagogique et prolonger le travail du-de la professeur lorsqu'il-elle travaille seul-e avec l'étudiant-e;
- interpréter avec l'étudiant-e les œuvres travaillées, lors des examens et des prestations publiques;
- soutenir l'étudiant-e lors de ses prestations et y contribuer en engageant sa responsabilité artistique;
- maintenir un haut niveau de compétence et préparer les œuvres à travailler avec l'étudiant-e.

4. Exigences de la fonction

Un diplôme d'accompagnement (filière II HEM), complété par une formation en didactique certifiée ou attestée.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	A	I	B	I	Cl. max. 17
Points	43	2	49	8	59	Total 161